

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 juillet 2025

DCM : N° 2025-07-05

OBJET : CIMETIERE - TARIFS

L'an deux mil vingt-cinq
Le huit juillet

NOTA : Compte-rendu
de cette délibération affiché
le 11/07/2025
Convocation du Conseil du
01/07/2025

Membres en exercice : 18
Membres présents : 14
Ayant pris part au
vote : 16
Ayant donné
procuration : 2

Résultat du vote :

Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Le Conseil Municipal de la commune de TARCENAY-FOUCHERANS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de M. Maxime GROSHENRY, Maire, en session ordinaire.

Etaient présents : M. Maxime GROSHENRY, M. Nicolas DEMOLY, M. Christophe FAIVRE-PIERRET, Mme Anne HENRY, M. Patrice PRETOT, M. Michel DARTEVEL, Mme Mireille PICARD, Mme Laurence JACQUIER, Mme Nathalie LAURENT, Mme Bénédicte CHARITE, Mme Corinne BERTRAND, M. David BOILLIN, M. Pierre CLAUSSE, M. Emmanuel LACOMBE,

Absents ayant donné pouvoir : Mme Isabelle GAINET, excusée, pouvoir à M. Patrice PRETOT ; M. David HUMBERT, excusé, pouvoir à M. Nicolas DEMOLY

Absents excusés : Mme Christina MARCHAND, M. Ghislain VICAIRE

Secrétaire de séance : En application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : M. Pierre CLAUSSE a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire qu'il a acceptées.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2025-05-01 du 13 mai 2025 concernant les tarifs des concessions et des caveaux.

Il indique au Conseil Municipal qu'il convient de retirer le tarif des caveaux 4 places. Ceux-ci seront à la charge de l'acquéreur lors de la demande et à régler directement à l'entreprise qui installera ce dernier après en avoir fait la demande en mairie.

De ce fait, il propose les tarifs suivants, applicable au 1^{er} juin 2025 :

- CONCESSIONS :
 - Concession trentenaire (fosse) 2 places (2 m²) : 300.00 €
 - Concession trentenaire (fosse) 4 places (4 m²) : 500.00 €
 - Concession trentenaire (caveau) 2 places : 300.00 €
 - Concession trentenaire (caveau) 4 places : 500.00 €
 - Concession trentenaire pour un caveau d'urnes : 200.00 €
 - Concession trentenaire pour une case de colombarium : 200.00 €
- CAVEAUX (sans concession) :
 - Caveau 2 places (2 m²) : 2 200.00 €
 - Caveau d'urne : 1 100.00 €
 - Case colombarium : 600.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, valide les tarifs énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Vote à majorité : 16 pour, 0 contre, 0 abstention

Le Maire,
Maxime GROSHENRY

